Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

14e séance, 21e année

Province de Québec Commission scolaire des Navigateurs Lévis

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 28 mai 2019 à 19 h, au centre administratif au 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers**.

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif

Monsieur Michel Bédard, commissaire

Monsieur Dany Bellemare, commissaire

Madame Lynda Bilodeau, commissaire

Monsieur Mathieu Boilard, commissaire

Madame Dominique Cormier, commissaire-parent

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires

Madame Claudette Gosselin Fecteau, commissaire

Monsieur Jean-François Labbé, commissaire

Madame Ève Lapointe, commissaire-parent

Monsieur Richard Légaré, commissaire

Madame Catherine Nadeau, commissaire

Madame Angélique Paillé, commissaire-parent

Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent

Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale

Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint

Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint

Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale

Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications

Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

Madame Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs

Monsieur Pierre Gaumond, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, Monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du conseil des commissaires du 28 mai 2019 ouverte à 19 h 03.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

Formules Municipales - no 5614 spécia

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

CC-18-19-144

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Dany Bellemare et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux du conseil des commissaires
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2019
 - 1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2019
 - 1.5.3 Suivi aux procès-verbaux
- 1.6 Interventions du public et période de questions
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire
- 1.8 Correspondance
- 1.9 Mot du président

2.0 Décisions

- 2.1 École secondaire les Etchemins (ESLE) Terrain synthétique de soccer-football Avenant au protocole d'entente
- 2.2 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes (8.9) 🗊 Adoption

3.0 Information

- 3.1 Suivi École alternative
- 3.2 Rapport de la directrice générale

4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité CSÉHDAA
- 4.6 Comité de parents
- 4.7 Comité consultatif de transport

5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des commissaires
- 6.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption des procès-verbaux du conseil des commissaires

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2019

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

CC-18-19-145

Formules Municipales - no 5614 spécial

CC-18-19-146

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 23 avril 2019 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 24 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 23 avril 2019 et d'adopter celui-ci tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2019

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 30 avril 2019 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 24 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 30 avril 2019 et d'adopter celui-ci tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.3 Suivi aux procès-verbaux

Les résolutions adoptées aux séances du 23 et 30 avril ont fait l'objet des suivis appropriés.

1.6 Interventions du public et période de questions

Mesdames Myriam Noël et Marie-Jo Côté viennent donner de l'information au sujet du projet de l'École alternative.

1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire

Aucune intervention.

1.8 Correspondance

Les pièces relatives à la correspondance ont été déposées à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

1.9 Mot du président

Monsieur Jérôme Demers, président, présente son rapport à l'ensemble des membres du conseil des commissaires et donne de l'information.

Formules Municipales - no 5614 spécial

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

2.0 DÉCISIONS

CC-18-19-147 SRM

2.1 École secondaire les Etchemins (ESLE) – Terrain synthétique de soccer-football – Avenant au protocole d'entente

ATTENDU le Protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire des Navigateurs et la Ville de Lévis en 2005 quant à l'aménagement et l'exploitation d'un terrain de soccer-football sur le terrain de l'École secondaire les Etchemins;

ATTENDU que ledit Protocole a été modifié en 2007;

ATTENDU que la surface synthétique de ce terrain a atteint la fin de sa vie utile et qu'il y a lieu de convenir d'un avenant au Protocole visant à définir la participation financière des 2 partenaires et de revoir certaines clauses portant notamment sur les périodes d'utilisation prioritaires pour chaque partenaire;

ATTENDU que la participation financière de la CSDN s'appuie sur les heures d'utilisation observée au cours des dernières années ce qui correspond à un pourcentage établi à 42 % de la valeur des travaux;

ATTENDU qu'un fonds a été constitué au cours des années passées afin de pouvoir assumer cette dépense d'investissement à même le budget d'immobilisations;

ATTENDU qu'une consultation a été menée auprès des deux établissements visés par l'utilisation régulière de ce terrain, à savoir l'École secondaire les Etchemins et l'École secondaire de l'Aubier;

ATTENDU que les travaux sont prévus à l'été 2020, mais que le processus de conception des plans et devis doit s'amorcer au plus tard à l'automne;

ATTENDU le projet d'avenant porté à l'attention des membres du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adopte l'avenant au protocole d'entente intervenu avec la Ville de Lévis en 2005;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs mandate la Ville de Lévis à réaliser les travaux et à recourir aux services professionnels requis;

QUE la directrice générale et le président en fonction soient autorisés à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-18-19-148 SRM

2.2 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes (8.9) – Adoption

ATTENDU la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics qui prévoit l'obligation pour la Commission scolaire des Navigateurs, à titre d'organisme public visé par cette loi, de se doter d'une procédure de réception et d'examen des plaintes et de désigner un responsable de l'examen des plaintes;

ATTENDU l'article 13.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, qui oblige la commission scolaire, lorsqu'elle souhaite conclure un contrat de gré-à-gré en vertu du paragraphe 4 de l'article 13 de cette loi, de permettre à toute entreprise de manifester son intérêt à réaliser ce contrat;

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

ATTENDU le chapitre IV de la *Loi sur l'autorité des marchés publics* qui permet à un plaignant ou à une entreprise ayant manifesté son intérêt de porter plainte à l'Autorité des marchés publics en cas de désaccord avec la décision rendue par la Commission scolaire des Navigateurs, ou en l'absence de décision à la suite de sa plainte ou de sa manifestation d'intérêt;

ATTENDU la recommandation de la direction des Services des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

D'ADOPTER la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes* (8.9) en annexe;

DE DÉSIGNER le titulaire du poste de gestionnaire administratif aux approvisionnements à titre de responsable de l'examen des plaintes pour la Commission scolaire des Navigateurs;

DE DÉSIGNER la direction des Services des ressources matérielles pour accomplir tout acte jugé utile et nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

3.1 Suivi École alternative

Madame Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs, fait un suivi du projet de l'École alternative, à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

3.2 Rapport de la directrice générale

Madame Esther Lemieux, directrice générale, présente son rapport à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

4.1 Comité exécutif

Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des décisions prises lors de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 mai 2019.

4.2 Comité de vérification

Monsieur Mathieu Boilard, président du comité de vérification, fait un suivi de la rencontre du 14 mai à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

4.3 Comité de gouvernance et d'éthique

La prochaine rencontre est prévue pour le 11 juin prochain.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

4.4 Comité des ressources humaines

Monsieur Jean-François Labbé, président du comité des ressources humaines, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires que la prochaine rencontre se tiendra le 10 septembre 2019.

4.5 Comité CSÉHDAA

Madame Ève Lapointe, présidente du comité CSÉHDAA, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires que la prochaine rencontre aura lieu le 3 juin 2019.

4.6 Comité de parents

Madame Dominique Cormier, présidente du comité de parents, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des points discutés lors de la rencontre du mois de mai 2019. La prochaine rencontre se tiendra le 10 juin 2019.

4.7 Comité consultatif de transport

Monsieur Jean-François Labbé, membre du comité de transport, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires que la prochaine rencontre se tiendra le 4 juin.

5.0 QUESTIONS DIVERSES

5.1 Questions et messages des commissaires

Le président fait un tour de table pour permettre aux membres de présenter des questions ou de donner de l'information sur les activités auxquelles ils ont participé.

Les membres félicitent l'équipe du comité d'éthique de la CSDN pour avoir remporté un prix lors de la soirée reconnaissance du regroupement des commissions scolaires pour sa politique de civilité.

CC-18-19-149

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 21 h.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jérôme Demers

Président

Sandra Cauchon Secrétaire générale